



SAINT-MARTIN-DE-CRAU
P R O V E N C E

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de SAINT-MARTIN-DE-CRAU

Séance du 09 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un, le neuf mars à 18H00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle Aquí Sian Ben, sous la présidence de
Mme Marie-Rose LEXCELLENT - Maire de la Commune

Présent(s) : Mmes et MM. LEXCELLENT Marie-Rose - NIEDEROEST Henri - BOUYA Corine - BERTON Christian - AMSELEM Martine - JACQUOT Rémy - CELLARIER Myriam - NIGUES Davy - ORIOL Anne-Claire - MISTRAL Hervé - VASSEUR Daniel - BARTHELEMY Marie-Amélie - TANIE Marie-Claude - FARENQ Jeanine - VALLAURI Geneviève - GUIGUE Annie - GINOUVES Isabelle - LAUFRAY Christophe - GHIONE Dominique - MEGALIZZI Raphaël - THOMSEN Guillaume - GUIBERT-ESTIENNE Marion - BOUALEM Sofiane - TOSI Michel - ISNARD Robert - BONO Guy - MICHEL Françoise - CARGNINO André - DELLANEGRA Séverine - SANTILLI Jérôme - CHIOUSSE Céline

Absent excusé avec pouvoir : M. MANELLI André - Mme GILLES Christine

Absent(s) excusé(s) :

Le secrétariat a été assuré par : NIEDEROEST Henri

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal :	33
Nombre de Membres en exercice :	33
Nombre de suffrages exprimés :	33
Vote pour :	33
Vote contre :	/
Abstention :	/

N° 35/21 - Ouverture de postes statutaires

Rapporteur : MME CELLARIER

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de modifier le tableau des effectifs. Cette modification préalable à la nomination se traduit par la création des emplois correspondants :

- 2 postes dans le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps complet au service police municipale.

Les dépenses correspondantes à ces emplois seront inscrites au budget de la commune.

Où le rapporteur en son exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés, en adopte les conclusions et les convertit en délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au Registre les membres présents.

Fait à SAINT MARTIN DE CRAU, le 09 mars 2021.

Marie-Rose LEXCELLENT

Le MAIRE



The image shows a handwritten signature in black ink that reads "Lexcellent". Below the signature is a circular official seal. The seal contains the text "MAIRIE - SAINT-MARTIN DE CRAU" around the top edge and "(B. du - Rh.)" at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a lion rampant on a shield, with a crown above it.